



Conseil de Ville de Delémont  
Groupe socialiste

## Motion interne

### Révision du règlement du Conseil de Ville

Le règlement du Conseil de Ville, dans sa version actuelle, a été adopté le 27 octobre 2003. En réalité, une grande partie des articles qui le composent a été reprise d'une version antérieure rédigée au début des années 1990.

Des discussions récentes montrent que certains articles manquent de clarté et peuvent être sujets à interprétation. C'est le cas, par exemple, de l'article 49 qui traite de l'ordre des votes des différentes propositions émanant du Conseil communal et des conseillers de Ville. On constate par ailleurs qu'aucune modification dudit règlement n'a été effectuée lorsque le nombre de siège est passé de 51 à 41.


Du point de vue du groupe socialiste, le temps est venu de mener une réflexion globale sur ce règlement et de réviser ou préciser ce qui doit l'être. Les travaux tiendront compte des difficultés d'interprétation constatées. Ils pourront s'appuyer sur d'autres règlements régissant le fonctionnement des législatifs, tant au niveau cantonal que communal, ainsi que sur la pratique. De manière générale, ils viseront une amélioration du fonctionnement du Conseil de Ville.

En conséquence, il est demandé que le bureau du Conseil de Ville procède à une révision de son règlement, soit directement, soit en créant une commission spéciale du législatif au sens de l'article 16 dudit règlement. Le bureau est également libre d'intégrer ou non la problématique des questions orales, qui a fait l'objet de la motion interne 5.09/18, dans les travaux de réalisation de la présente motion.

Delémont, le 26 novembre 2018

Pour le groupe socialiste

  
Pierre Brulhart


  
 The bottom section of the document contains several handwritten signatures in blue ink. From left to right, they include: a signature that appears to be 'P. Nussbaum', 'R. Ribensch', 'A. Schuster', 'A. Schneider', 'P. Brulhart', 'C. B...', and 'Grossard'. There are also some initials and scribbles scattered throughout the area.